

DIRECTION
DE LA
SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Alger, le 20 JUIL 1928 192

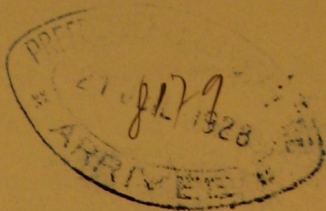
N° 18432 A

Colson
Le Gouverneur Général de l'Algérie
à Monsieur le Préfet du département de

CONSTANTINE

NOTA. — Prière de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente, ainsi que le numéro du bureau.

A/S.d'une néfra
survenue à la Mine de
l'Ouenza



*copie à adu
Morsott*

Par rapport du 5 juillet courant, n° 4286, M. l'Administrateur de la Commune mixte de Morsott rend compte d'une néfra survenue à la Mine de l'Ouenza entre des ouvriers kabyles et des indigènes originaires du douar ben Berbar (Commune mixte de Souk-Ahras).

Les faits présentent un certain caractère de gravité, puisque au cours d'une bataille rangée, qui s'engagea entre les groupes ennemis, des coups de feu furent tirés - sans atteindre heureusement personne - et six indigènes furent blessés par jets de pierres et coups de bâton.

De plus, les gendarmes qui tentèrent d'appréhender les auteurs présumés des coups et blessures essayèrent des coups de pierre et l'un d'eux fut légèrement atteint.

Le Chef de la Commune mixte de Morsott signale, dans la partie finale de son rapport, que l'enquête ouverte suit normalement son cours et qu'une surveillance active est actuellement exercée, tant par les ^{services} des Communes mixtes de Morsott et de Souk-Ahras que par celui de la Gendarmerie.

Je vous prie de vouloir bien tenir la main

.....

AI

à ce que toutes mesures nécessaires soient prises pour
amener un calme durable dans les esprits et éviter de nou-
veaux actes de violence entre les deux groupements em-
ployés dans les Mines de l'Ouenza./.

Pour le Secrétaire Général du Gouvernement

Alain L...

Le Conseiller...

Adjoint au Secrétaire Général

Commissaire

Amherst

copie conforme et authentique.
Constantin L. L. L. L. L. 1928

Alain L.